



RÉGIE MUNICIPALE DES FÊTES ET ANIMATIONS

FÊTE DE LA MUSIQUE – VENDREDI 21 JUIN 2024

DEMANDE D'ANIMATION

Dans le cadre de la Fête de la Musique, la Ville de Mont de Marsan a en charge l'organisation de cette manifestation sur le domaine public. Il est rappelé à tous les commerçants qu'une demande d'autorisation d'occupation du domaine public est **obligatoire** pour toute organisation de concerts à l'extérieur de l'établissement. Cette occupation du domaine public sera **gratuite**.

Tout commerçant souhaitant participer à cette journée doit obligatoirement faire parvenir la présente demande à la Régie des fêtes et animations 479 avenue du Maréchal Foch 40000 Mont-de-Marsan ou par retour de mail à l'adresse suivante : regiedesfetes@montdemarsan.fr **avant le 17 mai**.

DÉCLARANT

Nom de l'établissement :

Nom du déclarant :

Adresse de l'établissement :

Tél. portable :

Mail :

ANIMATIONS

Nom du Groupe :

Horaire de passage :

Nom du Groupe :

Horaire de passage :

Ces informations seront communiquées sur le programme de la Fête de la Musique.

ENGAGEMENT DU RESPONSABLE DE L'ÉTABLISSEMENT

Je soussigné(e),

Fait à

Le

Signature et cachet